

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 MARS 2006**

Séance du trente mars de l'an deux mille six.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 17 mars deux mille six.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 77

Pouvoirs : 8

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Aline – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LECOT Philippe(s) – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – ANCELLIN Jérôme(s) – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – M. PETREMENT Alain - BOURGEOIS René - Mme BRILLION Catherine – MM. TISON Pierre – BOURGOIS Daniel – DELLOUE Alain(s) – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. LEFEVRE Michel – M. LOISEL Georges – PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – AYAD Saïd – Mme GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) – DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES(André(s) – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – POLTEAU Jean-Louis(s) – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – HEURTAUT Jean-Marc – BARA Alain – SAPET Joël – VARIN Pierre – BONNEL Jean-Philippe – Mmes REPETTI Yveline – LEGEAY Nelly – M. SEVERAUD Jean – LAFOND Marc – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mmes AYCARD-APPEL – FOUANT Huguette – MM. DUPONT Michel – OURY Bertrand – BA MARS Jean-Claude.

Pouvoirs : M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. CHARTIER Jean-Luc (Eve) à M. MOQUET Philippe (Baron) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – Mme MARTIN Manoelle (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mlle DENIS Catherine (Varinfroy) à M. BOURGEOIS René (Etavigny) - M. BACOT François (Versigny) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron)..

Secrétaire de séance : Jacques TRAISNEL

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur Jacques TRAISNEL est désigné secrétaire de séance.

0 – Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2006

Monsieur LEGRAND indique que les propos enregistrés en page 7 concernant les recettes issues de la DGF ont été avancés par un autre délégué que lui, et qu'ils lui sont donc rattachés par erreur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président fait procéder au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Approbation des comptes de gestion 2005 de la Communauté de Communes et du BIL

Le Président indique que les comptes de gestion 2005 présentés par le Comptable du Trésor pour la Communauté de Communes et le BIL sont en tous points identiques aux comptes administratifs votés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 09 février 2006.

A la clôture de l'exercice 2005, les comptes de la Communauté de Communes étaient ainsi les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 8 974 251,69 €
 - o Total des dépenses de la section : 8 836 298,95 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 137 952,74 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 963 614,47 €
 - o Part affectée à l'investissement : - 81 176,45 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 1 020 390,76 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 1 271 325,73 €
 - o Total des dépenses de la section : 1 119 824,96 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 151 500,77 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 388 203,06 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 539 703,83 €

Soit un excédent net global de : 1 560 094,59 €

Les résultats du BIL étaient quant à eux de :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 66 391,24 €
 - o Total des dépenses de la section : 55 395,26 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 10 995,98 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 31 049,89 €
 - o Part affectée à l'investissement : - 31 049,89 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 10 995,98 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 63 740,73 €
 - o Total des dépenses de la section : 43 685,28 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 20 055,45 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 31 049,89 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 10 994,44 €

Soit un résultat net global de : 1,54 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les comptes de gestion 2005 du Comptable du Trésor concordent avec les comptes administratifs.

2 – Affectation des résultats

Le Président explique que le budget primitif 2006 de la Communauté de Communes et le budget annexe du BIL doivent intégrer la reprise des résultats constatés sur l'exercice antérieur.

Il propose ainsi l'affectation des résultats suivante sur le BP 2006 de la Communauté de Communes :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 539 703,83 €

Section de fonctionnement :

Recettes :

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 020 390,76 €

Soit un total affecté : 1 590 094,59 €

Il propose ensuite l'affectation des résultats suivante sur le budget annexe 2006 du Bâtiment Industriel Locatif :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 10 995,98 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 10 994,44 €

Soit un total affecté : 1,54 €

Le Conseil Communautaire approuve les affectations des résultats telles que présentées à l'unanimité.

Monsieur DOUET demande, maintenant que l'on a plusieurs années de recul sur le fonctionnement du BIL, que l'on dresse un bilan d'activités du Bâtiment Industriel Locatif.

Monsieur PRADDAUDE souhaite savoir à quel titre cette demande est formulée.

Monsieur DOUET répond que ce n'est qu'à titre d'information.

Monsieur PRADDAUDE explique que les locaux sont tous occupés, et qu'il peut toutefois arriver que l'un d'entre eux reste 1 mois ou 2 vacant après un départ, le temps de trouver un nouveau locataire. Il ajoute que 3 entreprises sont parties pour se développer dans d'autres locaux, ce qui démontre que l'opération du BIL fonctionne bien.

Monsieur DOUET constate que cette réponse est incomplète dans la mesure où le bilan financier n'est pas abordé. Il aurait souhaité que les recettes fiscales générées pour la ville soient indiquées, notamment pour ce qui concerne la perception de la taxe professionnelle.

3 – Vote du Budget Annexe 2006 du Bâtiment Industriel Locatif

Le Président explique que le Budget Annexe 2006 du BIL n'appelle pas de remarques particulières puisqu'il se contente de reporter en 2006 un même niveau de dépenses que celui constaté en 2005 en actualisant simplement les remboursements d'emprunt et en appliquant un petit pourcentage d'augmentation aux dépenses obligatoires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	900,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	9 000,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	49 929,46
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	12 220,00		
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 59 715,64 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	12 097,46		
Total dépenses de la section :	66 908,46	Total recettes de la section :	66 908,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	10 994,44	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	10 995,98
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	27 811,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	12 097,46
Total dépenses de la section :	55 784,44	Total recettes de la section :	55 784,44

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe 2006 à l'unanimité.

4 – Budget Primitif 2006 de la Communauté de Communes

Le Président indique que ce budget 2006 constitue le 10^{ème} budget de la Communauté de Communes depuis sa création. Il lui paraît donc opportun de tirer un premier bilan d'activités du fonctionnement de notre structure intercommunale, dans la mesure où ces 10 années ont indéniablement engendré un essor utile de ses compétences.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises, la Communauté de Communes a connu des périodes de débat qui lui ont donné les orientations que l'on connaît. Ces périodes ont permis à notre jeune structure de se positionner sur certaines compétences de manière constructive. Il ne faut donc pas craindre qu'une nouvelle période de débat soit instaurée, suite aux demandes formulées parfois vivement par certains élus communautaires, car il reste persuadé que la Communauté de Communes saura sortir par le haut de ces discussions.

Il se souvient en effet qu'avant même la création de la Communauté de Communes, les discussions étaient houleuses pour définir le périmètre et les compétences du territoire. La question se posait même de savoir s'il était opportun de créer une structure plutôt que deux ou trois. Certains élus communautaires encore présents aujourd'hui se souviennent de ces débats difficiles.

Une conclusion avait pourtant émergé : le bon périmètre, ce serait une Communauté de Communes intégrant 62 communes. Sur les compétences, outre celles que la loi impose, les communes ont souhaité que le traitement des ordures ménagères, la gestion des gymnases, le chantier-école soient dès le départ des missions intimement liées à l'activité de la Communauté de Communes. Sont venus un peu plus tard l'eau et l'assainissement, la culture musicale, le service d'incendie et de secours et Picardie en ligne.

En 2002 – 2003, une nouvelle phase de discussion a été nécessaire, certains élus souhaitant faire une pause tandis que d'autres souhaitaient au contraire accentuer notre développement. Un Bureau élargi a été constitué et des réunions de travail ont permis de dégager un consensus. En ont découlé de nouvelles orientations : la zone d'activités économiques, la piscine intercommunale, les études habitats et transport, les actions en faveur du patrimoine / tourisme. Ont suivi les réflexions sur la numérisation du plan du cadastre, le projet de construction d'un centre social à Betz.

Toutes ces actions ont un sens et il y a de quoi être satisfait de l'action qui a été menée. Pourtant, si tous s'accordent sur l'utilité de ce qui a été fait par le passé, certains souhaitent aujourd'hui remettre en cause l'avenir de la structure.

Le Président explique qu'il faudra surmonter cette étape comme par le passé. A chaque fois, les élus communautaires ont réussi à trouver un équilibre entre ceux qui voulaient aller plus vite, et ceux qui souhaitaient ralentir (à une exception près, la signature des contrats petite enfance et temps libre). Les choix faits ont été construits autour de 3 idées :

- la première qui consiste à générer des économies d'échelle (ordures ménagères, voirie,...),
- la seconde qui vise la gestion des opérations lourdes à coûts croissants (SDIS, gymnases,...)
- la troisième qui tend à démontrer que le périmètre du Valois est le plus pertinent pour exercer telle ou telle compétence (la Pépinière d'entreprises, le contrat rural, la réflexion sur l'habitat,...).

Le Budget Primitif 2006 est donc un budget important. Il sera à la fois un budget de missions assurant la poursuite des décisions prises par le passé, et un budget de transition qui devra définir les nouvelles orientations. En effet, l'année 2006 est une année qui englobe des échéances de présentation des conclusions de plusieurs études, et il y aura, dans les mois à venir, des décisions à prendre.

Par ailleurs, ce budget est le premier qui intègre le démarrage d'une très grosse opération : l'établissement aquatique intercommunal.

Le Président explique par ailleurs que les réunions de Bureau, et de Commissions Locales au cours desquelles le budget a été présenté ont montré que 4 sujets cristallisaient le plus de questionnements : le recrutement de collaborateurs, l'activité musicale, les ordures ménagères, et le devenir de Picardie en ligne.

- S'agissant du recrutement de deux adjoints administratifs pour des missions d'assistance à la Direction / Présidence et aux chargés de mission, le Président explique qu'ils sont nécessaires pour bien gérer l'existant et non pour anticiper des besoins nouveaux. Il poursuit en indiquant que s'agissant des chargés de mission, le recrutement d'un adjoint administratif permettra de mieux les impliquer sur les dossiers en évitant qu'ils ne perdent trop de temps sur des tâches de base.
Par ailleurs, les frais généraux ne représentent que 500 000,00 €, soit 4% des dépenses de fonctionnement affectées au fonctionnement central de la Communauté de Communes. La dotation d'intercommunalité entrant dans la composition de la DGF représente plus de 700 000,00 €, ce qui couvre donc largement ce coût.
- S'agissant des ordures ménagères, il est certain que le coût de collecte et de traitement représente un coût très important sur notre budget, et que ces dépenses augmentent chaque année. Le Président explique toutefois qu'il faut relativiser l'augmentation apparente du coût des ordures ménagères en 2006 par rapport à 2005 (de 3 800 000 € à 4 700 000 €, soit + 800 000 €). En effet, si on tient compte de l'attribution du fonds de concours pour le quai de transfert d'Ormoy Villers, de l'atténuation de facture en 2005 du traitement des OM par le SMVO, ..., l'augmentation réelle est comprise entre 360 000 et 400 000 €, soit près de 10 %. C'est une augmentation importante malgré tout, compte tenu des chiffres en jeu. Cette augmentation est majoritairement assise sur les coûts générés par le SMVO et pour une faible part sur la régie.
Toutefois, on devrait entrer dans une période de stabilisation des coûts dans les années à venir, dès que le programme Verdi sera arrivé à son terme, à la fin de la mise en service des quais de transfert et des dernières déchetteries.
La collecte de la Société Aubine, et les coûts de la régie n'ont en effet pas de raison d'augmenter de manière importante l'an prochain.
Le Président ajoute qu'en matière de collecte sélective, les nouvelles modalités de collecte ont permis de collecter autant de volume que l'an dernier en économisant une tournée. Par ailleurs, s'agissant des ordures humides, le système reste confortable pour les habitants avec 2 collectes par semaine.
Il relève par ailleurs qu'en 2006, le coût par habitant représentera 87 €, ce qui reste bien placé comparativement à ce que l'on observe dans la moyenne des Communautés de Communes.
La collecte des encombrants sur rendez-vous marche bien également. Le tonnage collecté est inférieur à ce que l'on constatait auparavant, ce qui tend à démontrer que les déchetteries sont utilisées, et c'était le but recherché. Le Président ajoute que si des élus constatent des dépôts sauvages, il faut le signaler à la Communauté de Communes et le nécessaire sera fait pour que les articles soient enlevés.
- S'agissant de l'activité culturelle musicale, il faut distinguer les 4 volets qui la constituent :

- Les activités musicales sur temps scolaire et périscolaire : ces activités sont très appréciées. Certains regrettent que l'on ait réduit les effectifs, mais cette réduction n'a pas d'incidence sur la qualité du service car les besoins restent satisfaits. La seule remarque formulée par une école vient du fait que cette dernière a réclamé 15 h 00 de présence d'une intervenante. L'intervenante en question a démissionné et celle qui a été recrutée pour la remplacer ne peut offrir que 12,5 h / semaine.
- La diffusion musicale par l'organisation des concerts. Certains élus ont fait remarquer qu'ils les trouvaient un peu élitistes. En réalité, ces concerts sont organisés dans différentes salles du Valois, y compris des salles rurales, avec un prix du billet qui reste compris entre 6 et 10 € ce qui les rendent accessibles au plus grand nombre. On constate par ailleurs une fréquentation allant de 60 à 120 personnes par concert, donc beaucoup en profitent. Nous sollicitons également souvent les artistes pour qu'ils interviennent auprès d'écoles ou de lycées, ce qui amortit d'autant plus le coût des concerts. La Communauté de Communes s'efforce en effet de diffuser ces œuvres en milieu rural et auprès des enfants et des adolescents. Il n'est toutefois pas nié que cette activité représente un coût important, et maintenant que la saison musicale est constituée, on va s'efforcer de trouver des sponsors pour tenter de le réduire.
- Ecole de musique : le Président explique que l'on a démarré en reprenant les structures qui existaient çà et là. L'Ecole de Musique a du sens. On a introduit un éveil musical dans les classes, de manière à donner aux enfants l'envie de jouer. L'Ecole de Musique offre donc un service supplémentaire aux enfants et aux adultes qui souhaitent jouer de la musique avec un bon niveau.

Dés le départ, l'EMDV s'est placée dans un schéma national « musique et danse ». Ce schéma est remarquable pour les résultats qu'il permet d'obtenir, mais il est aussi très contraignant (3 séances par semaine pour chaque élève).

L'application de la convention collective et la décentralisation des sites impliquent également un coût.

D'après les chiffres fournis par le Ministère de la Culture, le coût des écoles de musique représente pour 50 % d'entre elles entre 1 100 et 1 600 € / élève. Dans la région, on relève une école qui coûte 1 250 € / élève, et une à 1 850 € / élève. Notre école est donc située dans la moyenne.

L'augmentation du coût résiduel, net de subventions, de notre école pour la Communauté de Communes vient du fait que le Conseil Général n'a pas souhaité prendre en charge à parité avec la Communauté de Communes le coût généré par le désengagement prévu de la Région. La Communauté de Communes doit donc assumer seule les 70 000 € en jeu.

On prévoit toutefois de réduire notre implication en compensant par l'affectation de crédits issus du contrat territorial que nous avons signé avec le département, si une des sommes affectées sur un volet du contrat demeurerait inutilisée.

Le Président explique qu'une réflexion va également être menée pour étudier la possibilité de revoir la tarification du service.

- S'agissant du devenir de Picardie en Ligne : Le Président indique que les 3 sites fonctionnent depuis 4 ans. Une réflexion est engagée avec le Conseil Régional de Picardie pour déterminer l'avenir de ce service (arrêt, allègement, reconversion...). Le

Président propose qu'on laisse la réflexion se poursuivre et qu'on fasse le point sur ce service dans le dernier trimestre de l'année 2006.

Le Président explique ensuite que le Budget Primitif proposé n'intègre pas d'action nouvelle, sauf une soutenue par Monsieur BRIATTE. Il lui propose donc de présenter le projet en question.

Monsieur BRIATTE indique que ce projet concerne les bassins de Vauciennes. Une association locale propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur les projets de transformation de ces bassins en réserve ornithologique. Pour le moment, la décision de transformation n'est pas prise, mais nous avons l'opportunité de conduire une étude par le biais de cette association. Monsieur BRIATTE ajoute qu'il y a quelques mois, le Conseil Communautaire avait décidé de conduire une étude sur le projet de voie verte, laissant les projets « Champlieu » et « Bassins de Vauciennes » en suspend, ces derniers dossiers étant les moins avancés. Désormais, il propose que l'on passe à l'étape suivante concernant les bassins de Vauciennes en autorisant l'association à lancer une étude de projet. Pour que cette étude puisse être menée, une collectivité locale doit assumer 20 % de son coût. Il propose donc que ce soit la Communauté de Communes qui assume ces 20 %.

Monsieur CHAPELAIN-MIDY, membre de l'Association Vie et Paysage, indique qu'il soutient ce projet de parc ornithologique qui pourrait être un outil de développement touristique dans la région. D'après lui, ce projet pourrait favoriser la création d'emplois directs sur place, et induits (restauration, hôtellerie, ...). Par ailleurs, le tourisme en question n'est pas un tourisme de masse, il resterait donc facilement gérable d'après lui.

Monsieur BRIATTE précise que le site comprend 72 ha. Il ajoute qu'il sera demandé aux Communes de Vez et de Vauciennes de s'engager dans l'action. Si l'une ou l'autre de ces communes, qui sont directement concernées, émet des réticences, le projet sera abandonné. Il ajoute enfin que le coût de l'étude représente 30 000,00 €.

Monsieur TRAISNEL indique qu'il faudra prendre des précautions pour que ce projet ne vienne pas bloquer le développement du parc industriel situé à proximité.

Monsieur BRIATTE explique que toutes ces questions seront évoquées dans les réunions de la Commission « Patrimoine / Tourisme ».

Monsieur PROVOST annonce qu'à Marolles, il y a un site à biotope protégé, et que cela n'induit pas de restrictions, sauf pour l'implantation d'activités polluantes.

Monsieur CHOIN, élu de Vauciennes, explique qu'il y a un site industriel à réindustrialiser à proximité des bassins de rétention, et il craint que le projet envisagé ne soit incompatible avec cet objectif.

Monsieur TOUPET, Maire de Vez, indique qu'il soutient le projet de parc ornithologique.

Monsieur DUPILLE souhaite savoir où passe le projet de viaduc qui concerne la commune.

Monsieur CHAPELAIN-MIDY répond qu'à priori, le site de vauciennes n'est pas traversé.

Monsieur DUPILLE s'étonne que l'on parle d'une étude sur le projet des bassins de Vauciennes alors qu'il y a quelques mois, il avait été expressément écarté, comme le projet de Champlieu, au profit du lancement d'une étude sur le devenir du délaissé ferroviaire.

Monsieur PROVOST demande si un avis a été demandé au Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Monsieur CHAPELAIN-MIDY répond qu'à priori cet avis n'est pas nécessaire car il s'agit d'un espace artificiel.

Monsieur PROVOST estime qu'il serait malgré tout dommage de se passer de leur avis, qui sur ce genre de dossier, présente toujours un intérêt à être connu.

Monsieur DUPILLE demande ce qu'en pense la DIREM.

Monsieur CHAPELAIN-MIDY répond qu'il ne peut y avoir un arrêté de Biotope d'émis, car il ne s'agit pas d'un site naturel. De ce point de vue, il y a donc un petit blocage pour le moment.

Monsieur DUPILLE souhaite connaître la position de l'actuel propriétaire.

Monsieur CHAPELAIN-MIDY répond qu'il faut voir avec lui comment la collectivité pourrait avoir la maîtrise du terrain, et c'est notamment le but de l'étude à lancer.

Le Président indique qu'il lui paraît plus opportun d'éclaircir cette possibilité ou non d'avoir une option sur le terrain avant de lancer une étude. Il propose donc que ce dossier soit étudié à une date ultérieure après que les communes concernées aient émis un avis, et que ce dernier point ait été étudié par l'association.

Le Président propose ensuite de revenir aux autres postes de dépenses du Budget Primitif 2006.

Il indique que les dépenses de gymnases et de réhabilitations de collèges sont stabilisées. Il s'agira toutefois de garder à l'esprit qu'il faudra peut-être envisager l'extension du gymnase de Betz, suite à la décision prise par le Conseil Général d'étendre la capacité d'accueil du collège.

S'agissant de la compétence « Eau et Assainissement », il indique que la consultation pour la gestion du SPANC est actuellement lancée.

Les crédits alloués aux associations sont restés constants par rapport à l'an dernier.

Les crédits alloués la fonction « enfance / jeunesse » sont surtout alloués au fonctionnement de la Mission Locale.

De nombreuses fonctions ont des crédits affectés à des études en cours (observatoire, logement, ...).

Pour ce qui est de la fonction « Développement Economique », le Président explique que les crédits alloués chaque année à la pépinière d'entreprises portent leurs fruits. On a en effet aidé, depuis le début de l'initiative, 50 créateurs d'entreprises. Le taux de perte des prêts est par ailleurs de 2 %, ce qui est très faible.

Le Président propose ensuite de présenter les principales recettes.

Le produit des recettes fiscales dépasse les 3 500 000 €. Le Budget présenté n'intègre pas, comme convenu lors du DOB, d'augmentation des 4 taxes. Seules les évolutions des bases de 1,8% fixées par le gouvernement, et les variations physiques sont donc prises en compte.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères connaît quant à elle une augmentation de 15 %, ce qui permettra de couvrir l'augmentation du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères. On couvrira ainsi 66 à 67 % du coût net des ordures ménagères.

S'agissant de la DGF, elle a été reconduite sur la base de ce qui a été perçu l'an dernier, mais il y a de bonnes chances de la voir augmenter. Celle-ci sera actualisée par une décision modificative en cours d'année, dès qu'elle aura été intégralement notifiée.

Monsieur GAGE estime que la présentation du budget qui vient d'être faite ne tient pas compte des remarques formulées en Commission Locale.

Il indique que pour ce qui le concerne, les créations de postes génèrent des dépenses de confort.

Par ailleurs, la présentation des dépenses de l'activité musicale le laisse dubitatif. Il ne comprend toujours pas pourquoi l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes coûte 2 fois plus cher que celle de Crépy en Valois.

Il regrette également que rien ne soit fait d'après lui pour réduire les déficits importants constatés sur l'organisation des concerts.

Il propose qu'une Commission soit créée pour examiner tous les déficits des activités et pour proposer des solutions pour y remédier.

Monsieur NAU s'agace que l'on s'en prenne toujours aux activités culturelles en indiquant qu'elles coûtent trop cher.

Monsieur GAGE répond qu'il trouve anormal qu'il y ait tant de différence entre le coût par élève de l'école de musique du Valois et de celle de Crépy.

Monsieur NAU répond qu'une partie de l'écart vient sans doute du fait qu'à Crépy, les parents paient beaucoup plus cher la participation de leurs enfants.

Monsieur DELACOUR s'étonne quant à lui que la Communauté de Communes ne décide pas de plafonner la TEOM alors qu'elle en a la possibilité. Des familles modestes ayant de grandes propriétés foncières se retrouvent en effet d'après lui en difficultés pour la payer.

Le Président répond que cette question va être étudiée, et qu'on en reparlera ultérieurement une fois que l'incidence d'un tel plafonnement sur nos recettes aura été estimée.

Monsieur LEFRANC s'étonne que la compensation de 50 000 € attendue pour la première fois cette année sur la réduction des recettes de la taxe sur le foncier bâti n'apparaisse pas dans le budget.

Le Président répond qu'effectivement, la nouvelle mesure mise en place à la demande du Président de la République donne lieu à des réductions de recettes fiscales concernant le foncier non bâti. Ces réductions seront compensées en 2006 vraisemblablement à hauteur de 50 000 €. Là encore, leurs prises en compte seront votées par décision modificative, après que ces recettes nous aient été notifiées.

Monsieur CALLENS indique qu'il est très attaché à ce que la Communauté de Communes poursuive sa compétence culture musicale en général et notamment au profit des enfants. La musique mérite une place de choix dans l'éducation des enfants, car elle est très formatrice. Il trouverait donc ridicule d'abandonner ce service, si certains élus le souhaitent.

Monsieur DOUET indique qu'il partage ces propos. L'accès à la culture n'est pas un luxe mais une nécessité. Il regrette simplement pour sa part que l'exposé du Président n'ait pas inclus une discussion sur la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique. Cette TPU est en effet d'après lui un bon moyen d'obtenir de nouvelles recettes, sans augmenter les impôts.

Monsieur LEGRAND partage cet avis. Il ne comprend pas que l'on soit contraint d'augmenter les impôts alors que l'on pourrait améliorer les ressources autrement.

Monsieur PELLERIN souhaite que l'on aborde les perspectives financières de la Communauté de Communes estimées pour les prochaines années. D'après lui, il est désormais nécessaire que chaque nouveau projet envisagé se traduise par des simulations sur l'augmentation des impôts, afin que toute décision se prenne au regard de ses répercussions sur nos finances. Il regrette en effet qu'un seul projet d'ampleur puisse potentiellement bloquer le système en ne laissant que peu de possibilités de pouvoir financer autre chose.

Madame DUMONT soutient quant à elle le service de la musique. Elle souligne la qualité des concerts offerts par la Communauté de Communes. Elle ajoute que la musique crée de la vie dans les petits villages, et que pour cette raison, il faut pérenniser ce service, même s'il coûte assez cher.

Le Président répond dans un premier temps à Monsieur DOUET en indiquant que le débat sur la TPU, demandé par 41 délégués, aura bien lieu avant l'été. L'OCIDO est actuellement en train d'actualiser les données, et celles-ci seront présentées vraisemblablement en mai.

Il ajoute qu'une fois cette présentation faite, il faudra prendre une décision. Pour sa part, il indique qu'il n'a pas d'avis à défendre pour le moment.

Il explique également que pour apaiser les tensions qui étaient apparues cet hiver, il avait proposé qu'on lance prématurément les études du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le lancement éventuel de ces études sera envisagé une fois les débats sur la TPU arrivés à leurs termes.

Monsieur BRIATTE précise que pour sa part, il demandera à ce qu'une discussion soit menée pour que chaque commune sache quelles sont les orientations prises pour l'avenir par la Communauté de Communes. Il ne remet pas en cause l'action conduite jusque là, mais il lui paraît nécessaire de clarifier les orientations à prendre. Il ajoute qu'il est par ailleurs heureux que la présentation du BP 2006 n'ait pas inclus une discussion sur le choix d'un lieu d'implantation d'un hôtel communautaire.

Monsieur DELAHAYE demande si le vote du BP 2006 peut se faire à bulletins secrets.

Le Président répond que pour être mis en œuvre, le vote à bulletins secrets doit être réclamé par 1/3 des membres présents d'après le règlement intérieur de la Communauté de Communes. Une seule personne ne suffit donc pas.

Le Président fait ensuite procéder au vote du budget et de ses annexes :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 11 608 047,43 € en dépenses,
- 12 547 876,75 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 4 937 854,37 € en dépenses (dont 906 789,00 € de restes à réaliser)
- 4 937 854,37 € en recettes (dont 438 996,00 € de restes à réaliser)

<u>Soit un total dépenses de :</u>	16 545 901,80 €
<u>Soit un total recettes de :</u>	17 485 731,12 €
<u>Soit un solde prévisionnel de :</u>	939 829,32 €

**73 pour,
0 contre,
12 abstentions**

Il propose ensuite que l'assemblée vote la reconduction des taux des 4 taxes, et le nouveau taux de TEOM de 9,55 % intégrant 15 % d'augmentation.

Le Conseil Communautaire vote ces taux à l'unanimité.

5 – Subventions aux associations

Le Président présente les propositions de subventions proposées par le Bureau pour l'enveloppe « Projets de territoire », et les Commissions Locales pour les enveloppes qui leurs sont dévolues. Les autres subventions sont également abordées (mission locale, école de musique, adhésion à Oise Est Initiative,...).

Madame DUMONT tient à soutenir l'action de RVM qui n'a pas été retenue. La radio souhaite en effet organiser des spectacles musicaux pour la première fois cette année et elle demande un financement de 4 000 € à la Communauté de Communes pour finaliser son financement de l'opération. 60 groupes musicaux ont déjà manifesté leur souhait d'y participer.

Monsieur PROVOST craint qu'il soit délicat de trouver des lieux sécurisés pour l'organisation de ces spectacles de musique actuelle.

Monsieur DUPILLE explique qu'il soutient ce projet, mais il se demande si les 4 000 € sont absolument nécessaires pour l'organiser.

Madame DUMONT répond par l'affirmative, car RVM souhaiterait que les artistes qui participent perçoivent une petite rémunération.

Le Président propose que l'on réétudie le projet de cette association en Bureau ultérieurement.

Les autres propositions n'appelant pas de remarques particulières, il fait procéder au vote :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations sont acceptées à l'unanimité.

6 – Création d'une Commission ad hoc pour le choix d'un aménageur de la ZAEI

Le Président explique qu'il faut monter une Commission pour étudier les candidatures des aménageurs de la ZAC.

Les élus candidats sont :
Philippe Drillet, Président,
Yves Daudré,
Jean-Marie Guyot,
Marc Lafond,
François Philipon,
Denis Proffit.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création et la composition de cette Commission telle que présentée ci-dessus.

7 – Création d'une Commission Consultative des services publics locaux

Le Président explique que la création d'une telle Commission est nécessaire car elle doit entre autres rendre un avis sur les délégations de service public envisagées (Piscine, SPANC).

Les élus candidats pour y participer sont :

Philippe Drillet, Président de la Commission,
Les élus du Canton de Crépy en Valois proposés sont :

- Hubert Briatte,
- Arnaud Foubert,

Les élus du Canton de Nanteuil le Haudouin proposés sont :

- Yves Daudré,
- Jean-Claude Nau,

Les élus du Canton de Betz proposés sont :

- Didier Gentil,
- Alain Bizouard.

Le Président propose que 3 associations locales y soient représentées, sur proposition des Commissions Locales.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création et la composition de cette Commission telle que présentée ci-dessus.

8 – Délégation donnée au Bureau pour l'attribution des marchés de réfection de voirie 2006.

Le Président explique que pour gagner du temps dans la procédure, il serait utile que le Conseil Communautaire délègue au Bureau le soin de valider l'attribution des marchés de réfection de voirie 2006.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

9 – Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine intercommunale

Le Président explique qu'une négociation a été conduite avec le candidat classé 1^{er} par le jury de concours. Le marché de maîtrise d'œuvre peut donc désormais être attribué.

Il propose au Conseil Communautaire

- D'autoriser le Président à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architectes Duval-Raynal pour un taux de rémunération de 14,70 % du montant hors taxes des travaux (soit environ 1 722 078,54 €TTC du prévisionnel actuel),
- D'autoriser le versement des primes de concours fixées à 40 000,00 € TTC par projet non retenu.

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

10 – Revalorisation de la tarification du Chantier-Ecole

Le Président explique que le tarif appliqué aux communes utilisant le Chantier-Ecole est actuellement de 76,22 € par jour. Ce tarif n'a pas augmenté depuis 5 années.

Il est proposé par le Bureau que ce tarif passe à 80 € par jour, soit 4,97% d'augmentation.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

11 – Attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire cette année l'octroi d'une indemnité de Conseil au Comptable du Trésor.

Le Président propose de fixer le taux de l'indemnité à 100 % du montant calculé selon le tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, soit 1 158,96 €.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

12 – Election d'un nouveau membre du Bureau Communautaire

Le Président explique que suite à la démission de Monsieur ADAM qui a déménagé, il faut procéder à son remplacement.

Selon les statuts de la Communauté de Communes, son remplacement doit être assuré par un élu du même canton (Betz en l'occurrence).

Monsieur PROVOST annonce qu'un appel à candidature a été fait au sein de la Commission Locale et Madame Dominique GIBERT a souhaité postuler.

Monsieur PELLERIN indique en Conseil Communautaire qu'il a réfléchi depuis cette dernière Commission Locale et qu'il souhaite également faire acte de candidature.

Un vote à bulletins secrets est organisé en séance afin de départager les deux candidats :

Résultat du vote :

81 suffrages exprimés :

- **Dominique GIBERT : 59 voix**
- **Jean PELLERIN : 20 voix**

- 2 bulletins blancs

Madame DOMINIQUE GIBERT est déclarée membre du Bureau Communautaire.

13 – Questions diverses

Monsieur PHILIPON indique qu'il est volontaire pour participer à la Commission Logement.

Le Président indique que cette demande a été prise en compte, et qu'il sera invité à y participer.

Les délégués communautaires n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23h10.

Jacques TRAISNEL,
Secrétaire de Séance.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois